

AVEC LE PROGRAMME

« RSI PRÉVENTION PRO,  
POUR LA SANTÉ  
DES ARTISANS  
DU BÂTIMENT »,  
LE RSI VOUS AIDE  
À PRENDRE SOIN  
DE VOTRE SANTÉ  
ET DE CELLE DE VOTRE  
ENTREPRISE !

POUR  
PLUS D'INFO

[WWW.RSI.FR/PREVENTION-PRO](http://WWW.RSI.FR/PREVENTION-PRO)

## LE RENDEZ-VOUS MÉDICAL EN PRATIQUE

Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant en lui précisant que vous venez pour la consultation de prévention des risques professionnels proposée par le RSI.

Rendez-vous à la consultation avec votre auto-questionnaire rempli et remettez-le à votre médecin traitant avec les documents suivants :

- › le bon de prise en charge
- › la fiche retour à remplir par votre médecin traitant
- › la fiche technique de synthèse et d'orientation
- › les enveloppes T

L'auto-questionnaire et la fiche technique de synthèse et d'orientation lui permettront de mieux cerner votre activité et les risques auxquels vous êtes quotidiennement exposés.

La fiche retour, complétée par votre médecin traitant sera retournée à votre caisse RSI.

Toutes les informations qui y figurent sont anonymes.

Vous n'avez rien à payer pour cette consultation médicale : elle est entièrement prise en charge par le RSI. Si votre médecin vous prescrit des examens complémentaires ou vous oriente vers des consultations spécialisées, les prestations recommandées seront remboursées par le RSI au taux habituel.



prévention  
**rsipro**  
programme de prévention  
des risques professionnels

POUR  
LA SANTÉ  
DES ARTISANS  
DU BÂTIMENT

ARTISANS DU BÂTIMENT,  
LA SANTÉ DE VOTRE  
ENTREPRISE DÉPEND  
DE LA VÔTRE. C'EST LE  
MOMENT DE PRENDRE  
SOIN DE VOUS.

Édition : Caisse nationale du RSI - Mise à jour : Patrimoine - Dépôt légal : juillet 2014 - PRO332014.01 - PEF-C Imprimé par ACI sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEF-C/10-31-945

# ARTISANS DU BÂTIMENT VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VOUS EXPOSE À CERTAINS RISQUES

- > les risques liés à la manutention et aux postures de travail
- > les risques liés aux produits dangereux
- > le risque amiante
- > le risque de chutes
- > les risques liés à l'utilisation d'outils et de machines
- > les risques psychosociaux
- > le risque routier.

## Si votre santé est fragilisée, votre entreprise l'est aussi.

C'est pourquoi le RSI dédié aux artisans du bâtiment, son programme de prévention RSI Prévention Pro qui ciblera en 2014 et 2015 les menuisiers, les maçons, les carreleurs, les métiers du plâtre et de l'isolation, les couvreurs, les charpentiers, les plombiers chauffagistes, les peintres et poseurs de revêtements.

# 1

Comment vous protéger des risques de votre activité professionnelle et de leurs conséquences sur votre santé ?



— Prenez le temps de consulter la brochure « Des gestes simples pour vous protéger ». Vous y retrouverez des informations utiles pour mettre en pratique ces gestes de prévention.—

# 2

Avez-vous déjà consacré un rendez-vous médical à la prévention des risques de votre profession ?



— Prenez le temps de consulter votre médecin pour aborder avec lui les questions de santé en lien avec votre activité professionnelle. Il pourra également réaliser un examen médical complet, permettant de faire le lien entre votre état de santé et les risques de votre profession, et de repérer et prendre en charge le plus tôt possible d'éventuelles pathologies liées à votre activité.—

Contactez dès maintenant votre médecin traitant, cette consultation ne nécessitera aucune avance de frais de votre part.

